



Liste restaurants et application de la loi evin

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 11 décembre 2002

Je viens de consulter le site Navbar/Droitsnonf et n'ai pas obtenu la liste des hotels et restaurants non fumeurs, comment faut-il procéder ?

D'autre part, qu'en est-il des salles de spectacle publique, car le peu de salles que nous fréquentons sont librement enfumées, alors faut-il que les non-fumeurs évitent de sortir, c'est déjà pénible dans les restaurants, alors ça gêne aussi les sorties en salles de concert, au théâtre, dans les salles de fêtes municipales et surtout au Zénith où des centaines de spectateurs fument, alors imaginez !

Bientôt il faudra sortir avec son masque à gaz ou ne pas sortir du tout, ce que nous sommes obligés de faire , c'est la seule façon d'éviter les fumeurs.

Quand la LOI EVIN sera-t-elle appliquée, et pouvons-nous avoir un espoir qu'elle le soit un jour ?

Pourquoi les non-fumeurs n'ont pas encore le droit de respirer librement ? J'habite Orléans et ce n'est pas une ville qui nous respecte, il n'y a pas de lieu public qui ne soit enfumé : le hall de la gare les restaurants sont incapables de nous trouver un espace respirable les halls du théâtre, les salles des fêtes et de concert le zénith où il faut vraiment éviter d'aller le hall et les couloirs de l'hôpital qui sont un vrai fumoir public, pour un hôpital c'est le pire de tout. Même dans le train on n'est pas à l'abri des abus, alors où aller, que reste-t-il de sûr ?

Merci de nous donner un espoir

Réponse :

Voici le lien qui va vous mener vers la liste des [restaurants respectant les non-fumeurs](#). Malheureusement, elle ne concerne pour l'instant que la région parisienne. Il est vrai que nous déployons plus d'activité à imposer le respect de la loi plutôt qu'à renseigner sur ceux qui la respectent.

Nous confirmons votre analyse de la situation globale au regard de la lutte contre le tabagisme au quotidien.

Les déclarations récentes et successives de notre ministre de la santé ont sensibilisé les non-fumeurs passifs qui fréquentent désormais le site Internet de DNF avec le souci de s'informer et posent beaucoup plus de questions . Ces non fumeurs étaient jusqu'à récemment passifs parce qu'ils subissaient, mais également passifs parce qu'ils supportaient sans maugréer. Cette dernière caractéristique, héritage social et culturel, est la raison principale de la lenteur avec laquelle la dénormalisation du tabagisme progresse.

A ces actions d'information, d'aide et d'accompagnement, nous rajoutons dorénavant des actions en justice pour faire dire la loi par le juge, créer des jurisprudences et donc servir d'exemple. Consultez l'agenda de DNF et sachez qu'il va s'étoffer très rapidement

Liste restaurants et application de la loi evin

Les forces vives de l'association sont des bénévoles et nous en manquons cruellement : rejoignez nous et participez activement à la vie de l'association.